



CONSEIL MUNICIPAL DE RIMLING

Séance du 03 mars 2020

Membres en exercice : 15

Membres présents : 15

L'an deux mil vingt et le trois mars à dix-neuf heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances à la Mairie sous la Présidence de M. Eric HEMMERT, Maire.

Étaient présents : BECK Marie-Noëlle, BECKRICH Stephan, CARRIERE Thierry, GABRIEL Didier, HEINRICH Roger, HEMMERT David, MOURER Michaël, SCHNEIDER Fabien, SCHNEIDER Thierry, SCHOENHENTZ Christel, SCHUMACHER Bernard, STEINER Nadine, STOCK Marie-Paule, VOGEL Pierre.

Date de Convocation : 24 février 2020

Ordre du jour :

- Vote du Budget : Commune
- Vote des taxes locales
- Projet de restauration de la Trame bleue et verte suite à la tornade du 09/08/2019 du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
- Subvention à l'Association RIMLING HISTOIRE ET PATRIMOINE
- Divers :
Démonstration d'un écran interactif et offres de prix,

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2020. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération n°
2020-008
ACTES 7.1

Objet : **Vote du budget primitif 2020**

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve et vote le budget primitif 2020 nomenclature M14 présenté par Monsieur le MAIRE et dont la balance générale s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	559 500,00 €
DEPENSES de FONCTIONNEMENT :	448 054,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	559 500,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	448 054,00 €



CONSEIL MUNICIPAL DE RIMLING

Séance du 03 mars 2020

Délibération n°
2020-009
ACTES 1.7

Objet : **Vote des taux d'imposition des taxes locales**
2020

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2020.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2312-1 et suivants ;

Vu le Code général des Impôts, et notamment ses articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1^{er} : DE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition par rapport à 2019 soit :

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13,28 %	13,28 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	50,98 %	50,98 %

Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale ;

Délibération n°
2020-009
ACTES 1.7

Objet : **Projet « Trame verte et bleue » 2020**
Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Monsieur le Maire Expose :

La tornade du 9 août 2019 a sévèrement affecté certaines localités de la communauté de communes de Bitche et environs et de la communauté d'agglomération de Sarreguemines-confluence. Près de 2000 arbres fruitiers ont été renversés ou cassés sur les bans communaux de : Petit-Réderching, Gros Rederching, Rohrbach-les-Bitche, Bettviller, Erching, Rimling, Wiessviller, Woelfling-les-Sarreguemines, Kalhausen, Etting, Schmittviller, Achen, Nousseviller-les-Bitche et Hottviller. De nombreux arbres d'alignements ou de ripisylve ont également été abimés (Saules, aulnes, chêne...).

Cet événement climatique est un nouveau coup dur pour les ceintures de verger traditionnel, les haies et les arbres isolés en milieu agricole. Soucieux de la qualité de leur cadre de vie et de la nécessité de stopper l'érosion de la biodiversité, les habitants et les élus des communes concernées ont souhaité se mobiliser pour replanter des vergers et restaurer des corridors écologiques fonctionnels.



CONSEIL MUNICIPAL DE RIMLING

Séance du 03 mars 2020

Le parc naturel régional des Vosges du Nord a proposé d'aider les communes volontaires à formaliser un projet ambitieux et de porter la maîtrise d'ouvrage de l'opération afin de faciliter sa mise en œuvre.

DELIBERATION

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations du 8 décembre 2018 et du 22 juin 2019 portant modification statutaire et création du statut de communes associées du Parc,
VU les statuts modifiés du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
CONSIDERANT l'Appel à Manifestation d'Intérêt Trame Verte et Bleue lancé par la Région Grand-Est,
CONSIDERANT la nécessité, suite aux importants dégâts engendrés par la tornade du 9 août 2019, de restaurer des corridors écologiques fonctionnels et de replanter des vergers sur les secteurs de la Communauté de Communes du Pays de Bitche et environs et de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines-confluence,
CONSIDERANT la proposition du SYCOPARC de se porter maître d'ouvrage pour la constitution d'un dossier de réponse à l'AMI Trame Verte Bleue,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADHERER** au projet qui sera déposé par le PNRVN dans le cadre de l'appel à projet « trame verte et bleue » 2020 ;
- **DE S'ENGAGER** à participer au financement des actions qui seront réalisées sur le ban communal, à concurrence d'un montant estimé à 20 % du coût TTC des travaux. Il est précisé que le montant définitif sera arrêté dans le cadre d'une convention ;
- **DE PARTICIPER** à l'animation du projet sur la commune et de faciliter la concertation avec les propriétaires et usagers locaux ;
- **DE METTRE EN ŒUVRE** l'ensemble des opérations prévues au dossier sur le parcellaire communal (réalisation d'atlas de la biodiversité, replantation de vergers, de haies, de bosquets, création/restauration de mares, protection de sites à chauves-souris...);
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à inscrire les crédits, à signer l'ensemble des pièces et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application des orientations de la présente délibération.



CONSEIL MUNICIPAL DE RIMLING

Séance du 03 mars 2020

Tableau des signatures pour l'application du procès verbal des délibérations du Conseil Municipal

Noms Prénoms	Qualités	Signatures
HEMMERT Eric	Maire	
HEINRICH Roger	Adjoint au Maire	
BECKRICH Stephan	Adjoint au Maire	
BECK Noëlle	Conseillère Municipale	
CARRIERE Thierry	Conseiller Municipal	
HEMMERT David	Conseiller Municipal	
GABRIEL Didier	Conseiller Municipal	
MOURER Mickaël	Conseiller Municipal	
SCHNEIDER Fabien	Conseiller Municipal	
SCHNEIDER Thierry	Conseiller Municipal	
SCHOENHENTZ Christel	Conseillère Municipale	
SCHUMACHER Bernard	Conseiller Municipal	
STEINER Nadine	Conseillère Municipale	
STOCK Marie-Paule	Conseiller Municipal	
VOGEL Pierre	Conseiller Municipal	